

GUIDE DE SOUMISSION DES DEMANDES DE FINANCEMENT

PROGRAMME PARTENAR-IA 



CRITM

vecteur de transformation métallique

PARTENAR-IA 2024-2025

11E APPEL À PROJETS : 15 AVRIL 2025

Partenaire financier



RSRI
Regroupements sectoriels
de recherche industrielle



IVADO

Québec 

1. INTRODUCTION

Le Consortium de recherche et d'innovation en transformation métallique (CRITM) est un regroupement sectoriel de recherche industrielle (RSRI) qui accompagne et finance les projets de recherche et développement (R&D) des entreprises et les projets collaboratifs entre les entreprises et les universités, les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) et les centres de recherche¹ comme le CRIQ, le CNRC, l'INO, le COREM, etc.

Ouvert à collaborer avec toutes les entreprises du secteur de la transformation métallique, le CRITM regroupe plus de 465 membres réguliers et affiliés actifs². Les membres réguliers peuvent bénéficier de ses différents programmes de subvention allant du programme de base pour le soutien aux organismes de recherche et de développement (PSO) à des programmes plus spécifiques comme AMORCE (nouvelle collaboration de recherche), INNOV-R (réduction des GES), MCS (minéraux critiques et stratégiques), PARTENAR-IA (intelligence artificielle et technologie quantique) ou encore SI²TEC (économie circulaire). À ce jour, plus d'une cinquantaine d'appels à projets ont été réalisés et ont permis à plus de 90 projets de se déployer, totalisant plus de 94 M\$ en investissements, dont près de 28 M\$ de contribution directe du CRITM.

En collaboration avec [IVADO](#) et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), le CRITM annonce **son 11^e appel à projets du programme PARTENAR-IA** et invite tous les partenaires intéressés à soumettre leur projet en respectant la date limite suivante :

- **Date limite 11^e appel à projets : 15 avril 2025 à 12 h 00**

Ce document inclut en annexe le [Guide détaillé du programme PARTENAR-IA](#) et fournit les instructions nécessaires à la soumission d'une demande de financement au CRITM. Pour davantage d'informations, il est utile de communiquer directement avec l'équipe du CRITM ou de consulter le www.critm.ca.

2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES PROGRAMMES DU CRITM

Par le financement de projets de recherche, le CRITM vise à atteindre les résultats globaux suivants pour le bénéfice de ses membres :

- Susciter la **collaboration** entre des entreprises et des institutions de recherche pour créer des partenariats durables et des retombées concrètes au Québec;

¹ Liens vers les [Centres de recherche reconnus](#) et les [Consortiums de recherches admissibles](#).

² Données en date du 11 septembre 2024.

- Renforcer la **capacité d'innovation technologique** des entreprises;
- Favoriser l'implication étudiante et la participation de **personnel hautement qualifié** pour le bénéfice des entreprises impliquées;
- Favoriser le **transfert de résultats de la recherche** vers le milieu industriel afin d'accroître leur compétitivité, productivité, rentabilité, etc.;
- Développer de **nouvelles opportunités** pour le secteur de la transformation métallique au Québec (positionnement, développement durable, etc.);
- Offrir un **levier financier** pour le développement d'innovations technologiques.

3. AXES DE RECHERCHE DU CRITM

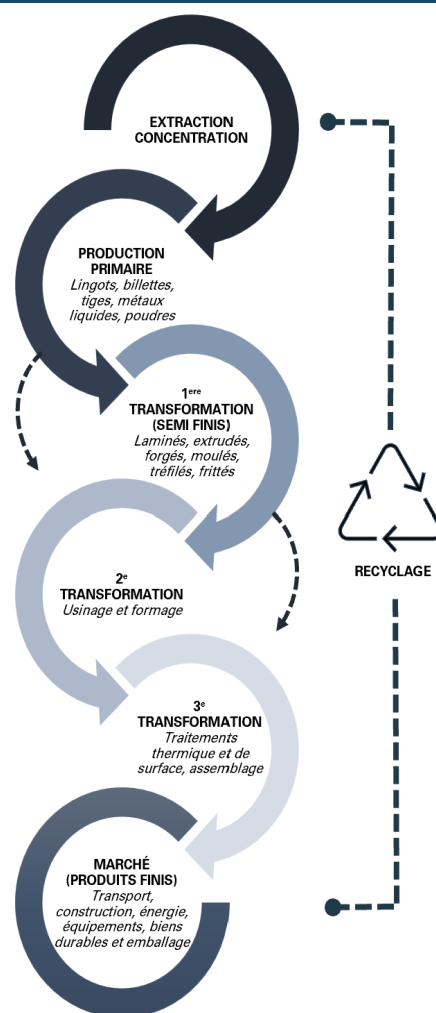
Le projet proposé doit concerner un ou plusieurs des axes de recherche du CRITM suivants :

- **Développement de procédés de transformation** - Nouveaux procédés, amélioration des procédés existants (extraction des métaux, productivité, qualité des produits), automatisation, industrie 4.0, impression 3D, etc. De la fusion à la mise en forme des produits (moulage, formage, assemblage, usinage, traitement de surface, etc.);
- **Conception de produits métalliques avancés** - Nouveaux alliages, meilleure fabricabilité, allègement des structures, développement et amélioration de produits ou équipements, poudres métalliques, etc.;
- **Réduction de l'empreinte écologique** - Réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre (GES), valorisation des sous-produits des activités de transformation métallique, récupération de l'énergie et nouveaux procédés moins énergivores ou éco-responsables, économie circulaire, etc.;
- **Innovation numérique** - Développement et adaptation de nouvelles technologies, amélioration des procédés de production, automatisation-robotisation, modélisation et traitement des données, utilisation de l'intelligence artificielle (IA), quantique, etc.

4. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Cet appel de projets s'adresse à l'ensemble des entreprises québécoises, en priorité les PME et les startups qui souhaitent réaliser un projet d'innovation aux fins de développement, de commercialisation ou d'adoption de technologies d'IA et de technologies quantiques. Les entreprises éligibles à un financement de projet dans le cadre de ce programme doivent être membres réguliers du CRITM³ et toucher l'un des différents secteurs de la transformation métallique : l'**Extraction** et la **Concentration**, la **Production primaire**, la **Première**, la **Deuxième** et la **Troisième transformation**, les **Produits finis** sans oublier le **Recyclage** des métaux (voir schéma ci-contre)⁴.

Plus spécifiquement, les projets qui concernent le CRITM doivent être associés aux métaux, tels que, par exemple, l'acier, l'aluminium ou les autres métaux listés comme des minéraux critiques et stratégiques (MCS) par le Gouvernement du Québec (nickel, titane, magnésium, cuivre, zinc, éléments de terres rares et autres). Certains projets peuvent également impliquer d'autres substances non-métalliques essentielles aux procédés métallurgiques ou identifiées comme étant des MCS.



5. NORMES DU PROGRAMME

Tous les détails relatifs aux normes et processus associés au programme PARTENAR-IA sont présentés en annexe de ce document. Dans le cadre de ce programme, le CRITM accorde des subventions non remboursables.

À titre informatif, les normes en vigueur au niveau du MEIE ou du CRITM peuvent varier et prévaloir à celles présentées dans ce document.

³ Lien vers l'information pour [devenir membre du CRITM](#).

⁴ Le secteur de l'exploration minière pourrait être considéré comme éligible dans certaines situations stratégiques (à valider avec le CRITM).

Voici donc le résumé actuel de ces normes :

Éléments	PARTENAR-IA
Durée maximale des projets	24 mois
Nombre minimal d'entreprises	2 (dont 1 PME ou startup)
Nombre minimal d'institutions de recherche (université, CCTT, centres de recherche)	0
Éligibilité des entreprises canadiennes, étrangères ou d'associations industrielles	OUI comme 3 ^e partenaire
Taux de subvention maximal du CRITM (% des dépenses admissibles)	35 % (espèces et nature) *
Contribution industrielle minimale	25 % (espèces et nature)
Cumul maximum des fonds publics par projet	75 % (espèces et nature)
Financement maximum du CRITM par projet	1 500 000 \$

*Le taux sera majoré à 50 % pour : les dépenses réalisées par un centre de recherche public admissible si elles représentent au moins 20 % des dépenses admissibles du projet; les dépenses pour l'accès aux plateformes de calcul quantique via PINQ, Calcul Québec et DistriQ; ainsi que pour les dépenses réalisées par une *startup* répondant aux critères d'admissibilité.

Chaque demandeur doit joindre à sa demande le [tableau détaillant finement le budget et précisant la contribution de chaque partenaire](#).

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le CRITM ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle (PI) des projets qu'il subventionne. Toutefois, il exige la signature d'une entente entre les partenaires couvrants, entre autres, la gestion de la PI et des résultats de la recherche.

7. CONTACT

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez communiquer avec :

M. Jean-François St-Cyr

Directeur des programmes

Courriel : jfstcyr@critm.ca

Téléphone : 418 914-1163, poste 202

M. Olivier Arnaud Sadoung Noubossié

Chargé de programmes

Courriel : oa.sadoung@critm.ca

Téléphone : 418 914-1163, poste 207

CRITM

2900, ch. Quatre-Bourgeois, local 207

Québec (Québec) G1V 1Y4

Site Internet : www.critm.ca

Pour connaître les autres programmes du CRITM [cliquez ici](#).

Lien vers le [formulaire de soumission de projet](#).

N.B. Si le formulaire n'apparaît pas après un clic sur le lien, veuillez télécharger le document sur votre ordinateur et l'ouvrir avec Adobe PDF pour avoir accès au contenu.

Ce document a été mis à jour le 02 décembre 2024.

ANNEXE 1– GUIDE DU DEMANDEUR PARTENAR-IA

Les prochaines pages présentent l'information détaillée quant aux normes du programme PARTENAR-IA, telles que présentées [dans le guide publié par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie \(MEIE\)](#).